

# ETUDES SUPÉRIEURES ET DÉPART DU DOMICILE PARENTAL

Béatrice THIPHAINE, Chargée d'études à l'OVE national

Au cours de l'année universitaire 1999-2000, comme en 1996-97, 59 % des étudiants enquêtés disposaient d'un logement distinct du domicile familial, qu'ils aient ou non complètement cessé d'habiter chez leurs parents. Il s'agit ici de mieux connaître ces "décohabitants", ces étudiants qui ne sont plus exclusivement hébergés au domicile parental et, en particulier, de comprendre comment ils sont conduits à choisir tel ou tel type de logement, et comment se redéfinissent les liens avec leurs parents. Pour répondre à ces questions, on s'est appuyé, comme cela a été le cas pour les précédents thèmes traités dans OVE Infos, sur des régressions logistiques dont le détail est accessible sur le site internet de l'OVE : <<http://www.ove-national.education.fr>>.

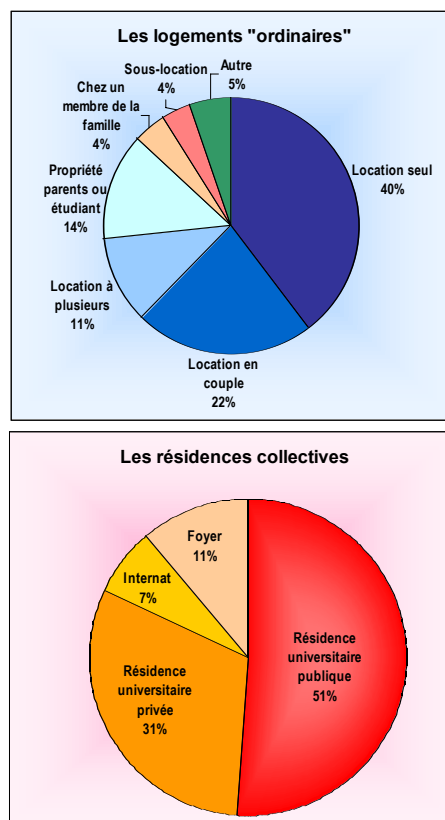
Nous commencerons par un premier cadrage de la population des "décohabitants" en indiquant comment ils se répartissent entre les divers modes d'hébergement distincts du domicile des parents.

Un quart des décohabitants vit dans un logement étudiant (résidence universitaire) ou du moins collectif (foyer, internat) et les trois quarts dans un logement ordinaire (location privée, logement au pair, propriété de l'étudiant ou des parents, hébergement chez un oncle ou une tante, etc). La figure 1 montre comment ils se répartissent à l'intérieur de ces deux modes d'hébergement.

## A] Les processus de décohabitation

Pour décrire les mécanismes qui imposent ou favorisent le départ des étudiants et les orientent vers tel ou tel type de logement (collectif ou ordinaire), on a pris en compte les variables suivantes : le sexe, l'âge, l'avan-

Figure 1 : Les différentes formes de logements ordinaires et de résidences collectives



cement dans les études, le type d'études, l'obtention d'une mention au baccalauréat, l'âge à l'obtention du baccalauréat, la profession des parents, le revenu mensuel des parents, le diplôme parental le plus élevé, les versements mensuels des parents, l'exercice d'une activité rémunérée, le fait d'être boursier, de vivre en couple, la distance entre le domicile des parents et le lieu d'études, la taille de la ville d'études. La méthode utilisée permet de mesurer le poids relatif de chaque facteur, toutes choses égales par ailleurs.

Les résultats montrent qu'il y a non pas une décohabitation unique provoquée par une cause unique, mais des types variés de décohabitation mettant en jeu des logiques sociales différentes.

### *La décohabitation imposée par les études*

Le facteur qui influence le plus la décohabitation est la distance qui sépare le domicile des parents et la ville où l'enquêté fait ses études. Ainsi, plus les parents vivent éloignés du lieu d'étude, plus l'étudiant a de chances d'être décohabitant, aussi bien en résidence collective qu'en logement ordinaire. Un étudiant dont les parents vivent à plus de 300 km du lieu d'études a, par rapport à un étudiant dont les parents vivent à moins de 30 km, 100 fois moins de chances de vivre avec ses parents, 13 fois plus de chances de vivre en résidence collective (l'éloignement des parents est un des principaux critères pour obtenir une chambre en résidence universitaire), et six fois plus de chances de vivre en logement ordinaire.

Il s'agit là d'une contrainte matérielle. Mais tous les étudiants n'ont pas au départ les mêmes chances de devoir et de pouvoir aller étudier loin de chez leurs parents. La probabilité de le faire dépend du type d'études, de l'avancement dans les études, et de l'offre locale de formation.

Ainsi, le type d'études suivies par l'étudiant peut l'obliger à décohabiter : un étudiant en Santé a deux fois plus de chances de décohabiter, et un élève de CPGE trois fois plus que les étudiants en UFR de Droit, Sciences économiques, AES ou STS. Lorsqu'un étudiant en CPGE décohabite, c'est dans la majorité des cas pour vivre en résidence collective (et plus particulièrement en internat) : un élève de classes préparatoires a quatre fois plus de chances de vivre en résidence collective qu'un étudiant en UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines. Par contre, lorsqu'un étudiant en UFR de Santé quitte le domicile parental, c'est davantage pour vivre en logement ordinaire (dans un cas sur trois pour vivre en location seul).

Au fur et à mesure de l'avancement dans le cursus, la demande des études devient plus spécifique, et la nécessité de changer de lieu d'études s'impose parfois : un étudiant à bac+1 a 30 % de chances en plus qu'un étudiant à Bac+6 de vivre chez ses parents, mais

il a 40 % de chances en moins de vivre en résidence collective.

Enfin, la ville dans laquelle se trouve la famille de l'étudiant ne dispose pas toujours de la formation voulue par celui-ci. Ce sont les étudiants dont l'université se trouve à Paris et en région parisienne qui décohabitent le moins : un étudiant de la grande couronne de la région parisienne a presque trois fois plus de chances de rester vivre avec ses parents que celui qui étudie dans une ville dont le nombre d'habitants est compris entre 200 000 et 300 000 habitants. Ceci peut s'expliquer par les prix des loyers plus élevés en Ile-de-France, et une offre de logement moins grande, mais aussi par le fait qu'on y trouve une plus grande offre de formations et souvent les plus hautes dans la hiérarchie des études.

### *L'influence des antécédents*

Les chances d'aller étudier loin de ses parents et donc de décohabiter dépendent aussi des antécédents : le passé scolaire de l'étudiant, et les caractéristiques liées à la naissance (le sexe et l'origine sociale).

Un étudiant qui a eu une mention très bien au Bac a deux fois moins de chances de vivre avec ses parents qu'un étudiant qui n'a pas eu de mention : il est en effet davantage incité à choisir une filière longue et/ou sélective, rarement offerte en petite ville, et on peut supposer que sa réussite encourage l'effort financier des parents ; il a aussi deux fois plus de chances de vivre en résidence collective.

Plus un étudiant a pris de retard dans l'enseignement secondaire, plus il a de chances de rester vivre dans sa famille. Ainsi un étudiant qui a obtenu son baccalauréat avec au moins deux ans de retard a 70 % de chances en plus de vivre avec ses parents qu'un étudiant qui a obtenu son bac en avance ou à l'heure.

Les garçons ont une probabilité supérieure de 20 % par rapport aux filles de vivre chez leurs parents, et lors-

qu'ils sont décohabitants, ils ont plus de chances qu'elles de vivre en résidence collective (+35 %), et moins de chances de vivre en logement ordinaire (-30 %). La décohabitation est plus fréquente parmi les étudiants que pour l'ensemble des jeunes.

Le revenu des parents joue peu sur la probabilité d'être ou non décohabitant, mais il influence par contre fortement le type de logement de l'étudiant lorsqu'il est décohabitant : ceux dont les parents gagnent moins de 762 € par mois (5 000 francs) ont deux fois plus de chances que ceux dont les parents gagnent plus de 4 573 € (30 000 francs), de vivre en résidence collective. Les étudiants dont les parents gagnent moins de 1 524 € par mois (10 000 francs) qui ont la probabilité la plus faible de vivre en logement ordinaire.

A revenus et diplômes égaux, la profession du parent de référence est peu déterminante ; toutefois les étudiants dont le père est agriculteur décohabitent pour un logement ordinaire davantage que les enfants de cadres (13 % des agriculteurs vivent à moins de 30 km du lieu d'études de leur enfant, alors que ce taux se situe entre 35 % et 45 % pour les autres professions). Comparés aux enfants de cadres, les enfants d'employés ont une probabilité plus grande de vivre en résidence collective ou chez leurs parents, mais moins grande de vivre dans un logement privé.

Toujours à revenus égaux, plus le diplôme des parents est élevé, plus la probabilité de vivre dans un logement ordinaire est grande : ceux dont les parents sont au mieux diplômés de fin d'études primaires ont un quart de chances en moins de vivre dans un logement privé que ceux dont les parents sont diplômés post-bac.

### *La conquête de l'indépendance*

La conquête de l'indépendance est liée à l'âge de l'étudiant, et passe par un changement de sa situation familiale, et de ses ressources propres (revenus d'activité rémunérée, aides publiques).

Plus l'âge augmente, moins les étudiants vivent chez

leurs parents, moins ils vivent en résidence collective, et plus ils vivent en logement ordinaire : les étudiants âgés de 18 ans et moins ont, par rapport à ceux qui ont 26 ans et plus, dix fois plus de chances de vivre chez leurs parents, 4 fois plus de chances de vivre en résidence collective et 10 fois moins de chances de vivre en logement ordinaire.

La vie en couple favorise la décohabitation, mais uniquement en faveur d'un logement individuel : à âge égal, les étudiants qui vivent en couple ont quatre fois moins de chances de vivre chez leurs parents, deux fois moins de vivre en résidence collective, mais quatre fois plus de vivre en logement ordinaire. Ce phénomène répond sans doute à une volonté d'autonomie et de privauté de la part des couples mais aussi à la difficulté de trouver des chambres universitaires recevant des couples.

Les boursiers ont deux fois moins de chances de vivre chez leurs parents que les non boursiers mais vivent deux fois plus souvent en résidence collective.

L'activité rémunérée n'est positivement associée à la décohabitation que si elle est en concurrence avec les études et exercée plus d'un mi-temps et plus de 6 mois par an. Les actifs ont des chances plus élevées d'être en logement ordinaire, plus faibles d'être en résidence collective. Les étudiants qui travaillent plus d'un mi-temps et plus de six mois par an et dont l'activité entre en concurrence avec les études ont un tiers de chances en moins de vivre chez leurs parents ou en résidence collective, et presque deux fois plus de chances d'habiter un logement privé que les étudiants qui ne travaillent pas.

Il est bien sûr difficile ici de distinguer la cause de l'effet : on peut supposer que c'est parce qu'ils ont plus de ressources autonomes qu'ils peuvent davantage décohabiter, mais on peut tout autant envisager que c'est parce qu'ils doivent décohabiter qu'ils s'engagent dans une activité rémunérée. Le passage à l'indépendance résidentielle et la conquête de l'autonomie financière sont deux aspects étroitement liés de la progression vers le statut adulte.

Nous voyons que les facteurs qui influencent le départ du domicile parental sont nombreux. Pour résumer, on peut distinguer deux grands types de décohabitation, celle qui est imposée par la poursuite des études, par la distance trop grande entre site d'étude et domicile parental, et celle qui est associée à une progression dans le cycle de vie, à l'émancipation graduelle de la tutelle familiale, au rapprochement vers le statut adulte au fur et à mesure de l'avancement en âge. Mais comme on l'a vu la décision d'aller étudier dans un grand pôle universitaire plutôt que dans une antenne de DEUG délocalisé ne s'impose pas de la même façon selon le passé scolaire ou encore selon les ressources financières. Et s'il est socialement considéré comme normal de quitter le domicile parental lorsqu'on atteint un certain âge, cet âge est susceptible d'être avancé ou retardé selon que les étudiants et/ou leurs parents peuvent ou non payer un second loyer. C'est ce que montrent mieux encore les situations atypiques, comme la décohabitation de voisinage.

## B] Décohabitation de voisinage et cohabitation forcée

### 1) Décohabitation de voisinage

13,9 % seulement de l'ensemble des décohabitants (soit 7,6 % de l'ensemble des étudiants) vivent à moins de 30 km du domicile de leurs parents : c'est ce que l'on nomme la décohabitation de voisinage. Nous verrons que ce choix minoritaire, qui semble à première vue correspondre le plus à un besoin psychologique d'émancipation, peut être lui aussi un choix contraint.

La probabilité de vivre en décohabitation de voisinage est trois fois moindre pour les étudiants dont les parents gagnent moins de 762 € (5 000 francs) par mois que pour les étudiants dont les parents gagnent plus de 4 573 € (30 000 francs) par mois.

Comme pour la décohabitation dans son ensemble, les revenus de l'étudiant ont une grande influence sur la

décohabitation de voisinage. Les étudiants qui exercent une activité concurrente des études plus d'à mi-temps et plus de six mois par an, ont deux fois plus de chances de pratiquer ce type de décohabitation que les étudiants qui n'exercent aucune activité. Ceux qui exercent un autre type d'activité rémunérée (activité intégrée aux études ou activité en concurrence mais exercée moins d'à mi-temps et/ou moins de six mois par an) ont presque deux fois plus de chances de décohabiter à moins de 30 km que ceux qui ne travaillent pas pendant l'année universitaire. Les étudiants âgés de 26 ans et plus ont 2 fois plus de chances que ceux âgés de 18 ans et moins d'être décohabitants alors que leur lieu d'études se trouve à moins de 30 km du domicile de leurs parents. Par contre, sauf s'il est associé à un éloignement du domicile parental, l'avancement dans les études influence peu la décohabitation de voisinage.

Lorsque la décohabitation de voisinage est permise par le revenu parental, on peut la considérer comme un privilège, une "décohabitation de confort". Lorsqu'elle est associée à la progression en âge et en autonomie financière, on peut la tenir pour la concrétisation de l'émancipation progressive à l'égard de la tutelle parentale, pour un aspect de la transition vers le statut adulte. Mais la décohabitation de voisinage peut aussi parfois répondre, tout comme la décohabitation prise dans son ensemble, à une obligation scolaire ou traduire des préoccupations studieuses.

Sa probabilité dépend en effet du type d'études : elle est presque quatre fois plus forte chez les étudiants en CPGE (souvent internes), et deux fois plus en Santé, que chez les étudiants en Sciences.

Elle dépend également du niveau de sortie de l'enseignement secondaire. Les étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat avec une mention très bien ont deux fois moins de chances de vivre une situation de décohabitation de voisinage que ceux qui ont obtenu leur bac sans mention. Quand ils décohabitent, ils s'éloignent du domicile de leurs parents pour répondre à l'exigence des études choisies. A l'inverse, ceux qui ont obtenu

nu le baccalauréat avec deux ans de retard ont 20 % de chances en moins de décohabiter à moins de 30 km de leurs parents que ceux qui l'ont obtenu en avance ou à l'heure. Dans leur cas, ce n'est pas spécialement la décohabitation de voisinage qui est moins fréquente, mais toutes les formes de décohabitation.

La décohabitation de voisinage peut donc également être le résultat du besoin de réduire la distance entre le lieu d'études et le domicile de l'étudiant, parce que la difficulté des études ou la compétition qui règne dans ce type d'études nécessite davantage de temps, de travail, et d'implication dans le milieu scolaire. C'est peut-être ce qui explique en partie que les filles (en général plus studieuses et moins libérées des charges domestiques au domicile) décohabitent plus souvent à moins de 30 km du domicile des parents que les garçons.

La décohabitation de voisinage est également plus fréquente à Paris (elle est y deux fois plus forte que dans les villes de 200 000 à 300 000 habitants), ce qui peut être dû au fait que même sur de courtes distances, les temps de trajet peuvent être très longs en Ile-de-France.

## 2) Cohabitation forcée

A l'inverse on appelle cohabitation forcée la situation des jeunes qui continuent de vivre chez leurs parents alors qu'ils étudient à plus d'une heure de trajet de chez eux. Elle est encore plus rare que la décohabitation de voisinage ; ces étudiants représentent 3 % de l'ensemble des étudiants soit 6,9 % des étudiants qui vivent dans leur famille.

Les chances d'échapper à la cohabitation forcée ne dépendent pas du revenu des parents, sauf lorsqu'il dépasse 4 573 € par mois (les étudiants ont alors 30 % de risques en moins de vivre cette cohabitation forcée que les étudiants dont les parents gagnent entre 3 049 € et 4 573 € par mois).

Elles dépendent davantage du niveau d'études des parents et de leur degré de familiarité avec l'enseignement supérieur.

Ainsi, un étudiant dont les parents ont au mieux un diplôme de fin d'études primaires a 1,5 fois plus de risques de vivre en cohabitation forcée qu'un étudiant dont au moins un des parents a obtenu un diplôme

post-baccalauréat. Un enfant d'ouvrier a 1,5 fois plus de chances de vivre chez ses parents alors qu'il étudie à plus d'une heure de trajet qu'un enfant de cadre.

Les types d'études suivies par l'étudiant agissent eux aussi fortement sur les probabilités d'échapper à la cohabitation for-

cée : les étudiants des UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines sont ceux qui ont la plus forte probabilité de se trouver dans cette situation. Ils risquent quatre fois plus que les élèves des CPGE de vivre cette cohabitation forcée, deux fois plus que les étudiants de STS et de Santé, une fois et demi plus que les étudiants en IUT ; ils ont 15 % de risques en plus que les étudiants de Droit, et Sciences économiques.

**Figure 2 : Probabilité de vivre en situation de décohabitation de voisinage**

Variables caractéristiques de la décohabitation de voisinage	Etudiant qui vit le plus souvent en décohabitation de voisinage	Etudiant qui vit le moins souvent en décohabitation de voisinage
Sexe	Fille	Garçon
Age de l'étudiant	26 ans et plus	18 ans et moins
Type d'études	CPGE	UFR Sciences
Réussite dans l'enseignement secondaire	Mention passable	Mention très bien
Age à l'obtention du baccalauréat	En avance ou à l'heure	Deux ans de retard
Revenus des parents	4 573 € et plus	762 € et moins
Diplôme parental le plus élevé	Diplôme post-bac	
Activité rémunérée	En concurrence, plus d'un mi-temps, plus de 6 mois par an	Aucune activité
Taille de la ville d'études	Paris	Villes entre 100 000 et 200 000 h.
Types de logement	Propriété des parents ou de l'étudiant	Location seul

La décohabitation de voisinage ne traduit donc pas seulement une demande individuelle d'accroissement du confort et/ou de l'indépendance : d'ailleurs les étudiants qui la pratiquent ont deux fois plus de chances de vivre en résidence collective ou de partager un appartement avec des amis que de vivre seul dans un logement.

Un bon passé scolaire joue en défaveur d'une cohabitation forcée : un étudiant qui a obtenu son bac en avance ou à l'heure a un tiers de chances en moins de courir ce risque, un étudiant qui a obtenu une mention très bien au baccalauréat court trois fois moins de risques qu'un étudiant qui n'a pas eu de mention.

De façon plus générale, la cohabitation forcée est moins fréquente chez les étudiants qui sont le plus soutenus par leurs parents : c'est le cas des étudiants qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire, des étudiants qui ont choisi des filières prestigieuses (santé, CPGE), de ceux dont les parents ont eux-mêmes fréquenté l'enseignement supérieur.

en banlieue et étudient à Paris). Ainsi, celui qui étudie à Paris a huit fois plus de chances de vivre en situation de cohabitation forcée que celui qui étudie dans une ville dont le nombre d'habitants est compris entre 200 000 et 300 000.

## C] Degrés de la décohabitation

En général, les étudiants qui partent vivre dans un autre logement que celui de leurs parents le font de manière progressive : ils habitent pendant un temps deux domiciles. Ainsi, 48 % des décohabitants reviennent dormir chez leurs parents au moins deux fois par

mois. De même, 44 % des décohabitants déclarent voir leurs parents au moins une fois par semaine, et 25 % seulement moins d'une fois par mois.

L'installation dans un logement autre que celui des parents n'implique pas nécessairement la rupture avec la famille puisque 40 % des décohabitants

continuent de venir dormir chez leurs parents au moins une fois par mois. De plus, cet éloignement se fait avec l'aide de la famille : 31 % des étudiants ont leur loyer payé intégralement par la famille, 23% leurs factures (EDF, eau,...), et 40 % leurs frais d'inscription. 53 % des décohabitants lavent toujours leur linge chez leurs parents.

Les principaux facteurs qui agissent sur la probabilité de passer la nuit chez ses parents au moins deux fois par mois lorsque l'on est décohabitant sont liés aux contraintes matérielles (manque de temps ou d'argent), et au degré d'émancipation de l'étudiant vis à vis de ses parents.

**Figure 3 : Probabilité de vivre en situation de cohabitation forcée**

Variables caractéristiques de la cohabitation forcée	Etudiant qui vit le plus souvent en cohabitation forcée	Etudiant qui vit le moins souvent en cohabitation forcée
Sexe	Fille	Garçon
Age de l'étudiant	19-20 ans	26 ans et plus
Type d'études	UFR Lettres, Langues, Sc. Hum.	CPGE
Réussite dans l'enseignement secondaire	Mention passable	Mention très bien
Age à l'obtention du baccalauréat	Deux ans de retard	En avance ou à l'heure
Profession du parent de référence	Sans profession	Cadre
Revenus des parents		4 573 € et plus
Diplôme parental le plus élevé	Fin d'études primaires	Diplôme post-bac
Aide publique	Non boursier	Boursier
Situation familiale	Ne vit pas en couple	Vit en couple
Taille de la ville d'études	Paris	Villes de moins de 100 000 h.

Elle est également plus rare chez les étudiants dont le besoin d'indépendance est le plus grand : les étudiants les plus âgés, ceux qui vivent en couple. Ainsi, les étudiants de 26 ans et plus ont cinq fois moins de risques que ceux âgés de 19 ou 20 ans de vivre chez leurs parents lorsque le temps de trajet entre le domicile et le lieu d'études dépasse une heure. De même, un étudiant qui vit en couple a deux fois moins de risques de vivre en situation de cohabitation forcée.

Un boursier a un quart de chances en plus d'échapper à la cohabitation forcée.

Enfin, la situation de la ville d'études est également importante : ceux qui suivent des études à Paris et dans la région parisienne vivent plus fréquemment avec leurs parents alors qu'ils ont un temps de trajet entre leur domicile et le lieu d'études supérieur à une heure (temps de trajet fréquent pour ceux qui vivent

### 1) Les contraintes matérielles

La première d'entre elles est la contrainte financière.





Plus les revenus des parents sont bas, plus la probabilité de coucher chez eux au moins deux fois par mois est faible : deux fois plus lorsque les revenus mensuels des parents ne dépassent pas 762 € (5 000 francs) que lorsque les parents gagnent entre 2 287 et 3 049 € (entre 15 000 et 20 000 francs). Le prix des trajets doit freiner la fréquence des retours. Le coût du retour croît avec la distance entre le domicile parental et le lieu d'études. C'est quand cette dernière est comprise entre 100 et 300 km que la probabilité de rentrer dormir au moins deux fois par mois est la plus forte (14 fois plus grande que pour un étudiant qui étudie à moins de 30 km de ses parents, et 25 fois plus élevée que pour celui qui étudie à plus de 300 km).

Une distance élevée implique aussi des contraintes de temps. Cette contrainte apparaît à travers d'autres variables comme l'avancement dans les études ou l'exercice d'une activité rémunérée. En effet, plus l'étudiant progresse dans les études, plus son temps de présence sur le lieu des études est court, et plus il rentre coucher chez ses parents (et ce à âge égal). Un étudiant de niveau Bac+5 a 1,5 fois plus de chances qu'un étudiant à Bac+1 de revenir dormir chez ses parents au moins deux fois par mois. Inversement, un étudiant qui exerce une activité en concurrence avec les études plus d'un mi-temps et plus de six mois par an, a deux fois moins de chances de rentrer dormir au moins deux fois par mois chez ses parents qu'un étudiant qui n'exerce aucune activité en cours d'année universitaire. Ceux qui étudient en Ile-de-France et tout particuliè-

rement dans la petite couronne sont ceux qui ont les chances les plus faibles de revenir coucher chez leurs parents : quatre fois moins que ceux qui étudient dans des villes comptant entre 100 000 et 300 000 habitants.

## 2) L'émancipation

L'exercice d'une activité rémunérée va de pair avec une autonomie financière accrue vis à vis des parents. Un étudiant qui travaille ou qui reçoit une bourse de l'Etat et dispose donc de ressources propres passe

moins souvent la nuit chez ses parents. Un boursier a 10 % de chances en moins qu'un non boursier de revenir dormir chez ses parents au moins deux fois par mois.

**Figure 4 : Probabilité de rentrer dormir chez ses parents au moins deux fois par mois lorsque l'on est décohabitait**

Variables caractéristiques des décohabitants qui rentrent dormir au moins deux fois par mois chez leurs parents	Décohabitait qui rentre le plus dormir au moins deux fois par mois chez ses parents	Décohabitait qui rentre le moins dormir au moins deux fois par mois chez ses parents
Age de l'étudiant	19-20 ans	26 ans et plus
Avancement dans les études	Bac + 5	Bac + 1
Type d'études	Santé	UFR Lettres
Profession du parent de référence	Agriculteur	Sans profession
Revenus des parents	4573 € et plus	762 € et moins
Activité rémunérée	Aucune activité	En concurrence, plus d'un mi-temps, plus de 6 mois par an
Aide publique	Non boursier	Boursier
Situation familiale	Ne vit pas en couple	Vit en couple
Taille de la ville d'études	Region parisienne, petite couronne	Villes de 200-300 000 h
Distance entre le domicile des parents et le lieu des études	Entre 100 et 300 km	Plus de 300 km
Types de logement	Résidence collective	Location seul

Une volonté croissante d'autonomie (liée à l'âge, à la mise en couple) freine également le retour des étudiants. La probabilité de rentrer coucher au moins deux fois par mois chez ses parents décroît régulièrement avec l'âge : elle est six fois plus faible chez les décohabitants âgés de 26 ans et plus que chez ceux âgés de 19 ou 20 ans. D'autre part, les étudiants qui vivent en couple ont 2 fois moins de chances de dormir chez leurs parents au moins deux fois par mois. De plus, ce sont les étudiants qui sont les plus autonomes dans leur logement qui le sont davantage vis à vis de leurs parents : les étudiants qui vivent en location seuls ont une probabilité de rentrer dormir au moins deux fois par mois chez leurs parents presque neuf fois moins forte que ceux qui vivent en résidence collective, et six fois moins forte que ceux qui vivent avec des amis.

Par ailleurs ceux qui suivent les études les plus exigeantes sont aussi ceux qui rentrent dormir le plus souvent chez leurs parents : un étudiant en Santé a presque deux fois plus de chances et un étudiant en CPGE 1,5 fois plus de chances de passer la nuit chez ses parents au moins deux fois par mois qu'un étudiant en UFR de Lettres, Langues, Sciences Humaines.

## CONCLUSION

L'étude des situations atypiques que sont la décohabitation de voisinage et la cohabitation forcée montre que la décohabitation de confort ou de convenance est rare. Le départ plus ou moins complet du domicile parental obéit moins à un besoin d'indépendance qu'à des contraintes imposées par la poursuite des études. La décohabitation résulte principalement de l'adéquation entre les exigences de la formation et les ressources de l'étudiant et de sa famille. Plus les études sont rares, spéciali-

sées, plus elles occupent une position élevée dans la hiérarchie scolaire et sociale, moins elles sont accessibles à la majorité des étudiants et plus elles sont réservées à ceux dont la famille vit à proximité ou dispose de moyens suffisants pour supporter les coûts de la décohabitation. Mais celle-ci dépend d'abord de la distance entre le domicile des parents et le lieu des études. Les chances de partir étudier loin de chez ses parents dépendent du passé scolaire et de l'origine sociale des étudiants : elles sont nettement plus faibles pour les enfants d'employés et d'ouvriers que pour les enfants de cadres, plus faibles aussi quand aucun des deux parents n'a fait d'études supérieures. L'absence de précédents familiaux, le manque d'expérience et de familiarité avec les études supérieures sont sans doute les principaux obstacles à la décohabitation. Enfin, comme chez tous les jeunes, étudiants ou non, la décohabitation est liée à la conquête de l'indépendance : l'avancement en âge, la mise en couple, la disposition de ressources propres.

## Notes

1. Sur ce point voir C. Grignon, L. Gruel, *La vie Etudiante*, Paris, PUF, 1999, p103-108.
2. Pour les régressions sur lesquelles se fonde ce point (les probabilités de vivre en décohabitation de voisinage et les probabilités de vivre en cohabitation forcée), les étudiants dont les parents sont agriculteurs, trop peu nombreux, ont été soustraits des effectifs.
3. Les décohabitants reviennent moins souvent dormir chez leurs parents quand ils habitent près de chez eux, mais ce sont ceux qui les voient le plus régulièrement : 80% de ceux qui étudient à moins de 30 km de leurs parents les voient au moins une fois par semaine, alors qu'ils ne sont que 30% pour les décohabitants qui étudient à une distance comprise entre 100 et 300 km.

Pour plus de détails, voir le site internet  
[www.ove-national.education.fr](http://www.ove-national.education.fr)

### Observatoire national de la Vie Etudiante

6-8, rue Jean Calvin, BP 49, F-75222 Paris cedex 05 - Tél. : +33(0)1 55 43 57 92 - Fax : +33 (0)1 55 43 57 19 - Courriel : [ove@wanadoo.fr](mailto:ove@wanadoo.fr) - Directeur de publication : Guillaume HOUZEL - Comité de rédaction : Claude GRIGNON, Louis GRUEL, Béatrice THIPHAINÉ - Maquette : Aleksander GLOGOWSKI - © OVE 2002 - ISSN : en cours





## Lecture des tableaux

Ces tableaux présentent les résultats d'un modèle de régression (Logit). La méthode utilisée est une application de l'analyse de la variance à des pratiques de nature discontinue ou "discrète" (par exemple loger ou non chez ses parents, regarder ou non la télévision tous les jours, avoir ou non passé avec succès les examens de fin d'année, etc.).

Cette méthode a l'avantage d'isoler l'effet propre d'une variable en neutralisant les effets respectifs des autres variables. L'analyse de la variance permet de séparer les effets et de raisonner toutes choses égales d'ailleurs, ce qui n'est pas le cas de l'analyse multivariée classique, ne serait-ce que parce que l'on ne peut multiplier les critères (tris à n entrées) sans se retrouver très vite, même dans le cas d'échantillons de taille confortable comme le nôtre, avec un très petit nombre d'individus par case.

On se souviendra, cependant, que les effets que la régression multiple met en évidence sont relatifs : l'effet d'une variable donnée ne s'observe et ne se mesure que par rapport à l'ensemble des effets produits par les autres variables indépendantes retenues. Il varie par conséquent en fonction de la sélection de ces variables ; il suffit d'introduire dans cette sélection une variable dotée d'un pouvoir explicatif très fort pour que les effets des autres variables diminuent et deviennent non significatifs. Par exemple l'effet du type d'études sur la probabilité de se fixer un emploi du temps strict disparaît si l'on introduit la durée du travail consacré aux études dans la série des variables explicatives ; c'est, en effet, par l'intermédiaire de celle-ci que le type d'études agit.

Pour plus de lisibilité, les résultats sont présentés, dans ce tableau, sous forme d'indices. Quand les "dimensions explicatives" retenues comptent plusieurs "variables explicatives" (par exemple, "En avance ou à l'heure", "Un an de retard", "Deux ans de retard", pour la dimension : "Âge à l'obtention du Baccalauréat"), on a affecté l'indice de base 100 à la variable explicative choisie par convention comme situation de référence, celle par rapport à laquelle on mesure les écarts des autres variables, et dont le coefficient est par définition égal à zéro. Quand l'appartenance à l'une des variables qui font partie de la dimension explicative considérée augmente la probabilité de présenter le comportement étudié, l'indice est supérieur à 100 ; lorsqu'elle la diminue, toujours par rapport à la situation de référence, l'indice est inférieur à 100. Ainsi, dans le tableau intitulé "Décohabitation de voisinage", par rapport aux étudiants qui n'exercent aucune activité en cours d'année universitaire, catégorie de référence, les étudiants qui exercent une activité intégrée aux études sont à l'indice 191 ; en d'autres termes ils ont presque deux fois plus de chances de vivre en situation de décohabitation de voisinage. Dans le cas des dimensions explicatives comportant plusieurs variables, on a en règle générale choisi comme situation de référence la situation modale, i.e. la variable rassemblant le plus grand effectif (par exemple les étudiants des UFR de lettres, Langues et Sciences humaines, les étudiants de premier cycle). Quand la dimension explicative retenue est à deux positions (par exemple en ce qui concerne le fait de respecter ou non scrupuleusement un agenda, de réviser régulièrement ou non toute l'année), le principe est le même : l'indice de base 100, non mentionné, est attribué par défaut à la situation opposée à celle qui figure dans le tableau (ne respecte pas scrupuleusement un agenda, ne réviser pas régulièrement toute l'année, etc.).

Les régressions ont été calculées sur l'échantillon pondéré (pour conserver les écarts types et en conséquence la validité des tests de significativité, on a utilisé des pondérations normalisées de moyenne 1, en divisant la variable de pondération par sa moyenne calculée sur l'ensemble de la population). N'ont été retenus comme significatifs que les coefficients pour lesquels le seuil de probabilité du  $\chi^2$  est au plus égal à 0,05.

# Probabilité de vivre dans tel type de logement

	Vit chez ses parents	Résidence collective	Logement privé
<b>Sexe masculin</b>	118	135	71
<b>Age</b>			
18 ans et moins	163	175	46
19-20 ans	133	135	65
21-22 ans	100	100	100
23-25 ans	73	79	149
26 ans et plus	14	47	538
<b>Avancement dans les études</b>			
Bac+1	100	100	100
Bac+2	NS	NS	NS
Bac+3	NS	NS	NS
Bac+4	86	125	NS
Bac+5	NS	126	NS
Bac+6	66	136	NS
<b>Type d'études</b>			
UFR droit, sciences éco., AES	122	NS	87
UFR lettres, langues, sciences humaines	100	100	100
UFR sciences	NS	132	79
Santé	67	NS	139
IUT	84	139	90
CPGE	49	390	60
STS	125	NS	NS
<b>Réussite dans l'enseignement secondaire</b>			
<i>Bac avec mention passable</i>	100	100	100
Mention assez bien	83	NS	115
Mention bien	62	127	122
Mention très bien	43	199	NS
<b>Age à l'obtention du Baccalauréat</b>			
En avance ou à l'heure	100	100	100
Un an de retard	127	NS	79
Deux ans ou plus de retard	177	117	60
<b>Profession du père</b>			
Agriculteur	65	NS	137
Artisan-commerçant-chef d'entreprise	NS	NS	NS
Cadre- prof intellectuelle sup	100	100	100
Profession intermédiaire	114	NS	87
Employé	127	123	75
Ouvrier	119	115	81
Sans profession	NS		



# Probabilité de vivre dans tel type de logement (suite et fin)

	Vit dans la famille	Résidence collective	Logement privé
<b>Revenu mensuel des parents</b>			
762 € et moins (5 000 F et moins)	NS	159	59
763 - 1524 € (5001-10000 F)	NS	149	70
1525 - 2287 € (10 001 - 15 000 F)	NS	NS	NS
2288 - 3049 € (15 001 - 20 000 F)	NS	89	NS
3050 - 4573 € (20 001 - 30 000 F)	100	100	100
Plus de 4573 € (plus de 30 000 F)	81	79	125
<b>Diplôme parental le plus élevé</b>			
Fin d'études primaires	154	NS	70
Niveau secondaire	139	NS	81
Diplôme post-bac	100	100	100
<b>Activité rémunérée en cours d'année universitaire</b>			
Aucune activité	100	100	100
Activité intégrée aux études	NS	82	NS
Activité en concurrence moins d'un mi-temps et/ou moins de six mois par an	110	80	NS
Activité en concurrence plus d'un mi-temps et plus de six mois par an	78	61	151
<b>Boursier</b>	57	212	90
<b>Vit en couple</b>	26	55	343
<b>Distance entre le domicile des parents et le lieu d'étude</b>			
Moins de 30 Km	100	100	100
Entre 30 et 100 Km	11	811	450
Entre 100 et 300 Km	2	1150	946
Plus de 300Km	1	1346	785
<b>Taille de la ville d'études</b>			
Paris	147	53	NS
RP petite couronne	206	65	71
RP grande couronne	228	79	57
Ville de plus de 300 000 hab	100	100	100
Villes entre 200 000 et 300 000 hab	78	NS	119
Villes entre 100 000 et 200 000 hab	NS	NS	NS
Villes de moins de 100 000 hab	NS	NS	NS

# Décohabitation de voisinage

<b>Sexe masculin</b>	83	<b>Revenu mensuel des parents</b>	
		762 € et moins (5 000 F et moins)	48
<b>Age</b>		763 - 1524 € (5001-10000 F)	NS
18 ans et moins	74	1525 - 2287 € (10 001 - 15 000 F)	NS
19-20 ans	100	2288 - 3049 € (15 001 - 20 000 F)	NS
21-22 ans	142	3050 - 4573 € (20 001 - 30 000 F)	100
23-25 ans	182	Plus de 4573 € (plus de 30 000 F)	144
26 ans et moins	166		
		<b>Diplôme parental le plus élevé</b>	
<b>Avancement dans les études</b>		Fin d'études primaire	NS
Bac+1	100	Niveau secondaire	80
Bac+2	NS	Diplôme post-bac	100
Bac+3	84		
Bac+4	83	<b>Activité rémunérée en cours d'année universitaire</b>	
Bac+5	NS	Aucune activité	100
Bac+6	NS	Activité intégrée aux études	191
		Activité en concurrence moins d'un mi-temps et/ou moins de six mois par an	173
<b>Type d'études</b>		Activité en concurrence plus d'un mi-temps et plus de six mois par an	220
<i>UFR droit, sciences éco., AES</i>	NS		
UFR lettres, langues, sciences humaines	100	<b>Boursier</b>	NS
UFR sciences	70		
Santé	125	<b>Taille de la ville d'études</b>	
IUT	NS	Paris	154
CPGE	267	RP petite couronne	NS
STS	NS	RP grande couronne	NS
		Ville de plus de 300 000 h	100
<b>Réussite dans l'enseignement secondaire</b>		Villes entre 200 000 et 300 000 h	NS
<i>Bac avec mention passable</i>	100	Villes entre 100 000 et 200 000 h	84
Mention assez bien	NS	Villes de moins de 100 000 h	NS
Mention bien	83		
Mention très bien	53	<b>Types de logement</b>	
		Famille (hors parents)	646
<b>Age à l'obtention du Baccalauréat</b>		Résidence collective	201
En avance ou à l'heure	100	Location seul	100
Un an de retard	NS	Location en couple	583
Deux ans ou plus de retard	80	Location avec des amis	272
		Propriété des parents ou personnelle	673
<b>Profession du parent de référence</b>		Autre (au pair, en sous-location, ...)	401
Artisan-commerçant-chef d'entreprise	NS		
Cadre- prof intellectuelle sup	100		
Profession intermédiaire	NS		
Employé	NS		
Ouvrier	NS		
Sans profession	NS		

# Cohabitation forcée

<b>Sexe masculin</b>	87	<b>Profession du parent de référence</b>	
		Artisan-commerçant-chef d'entreprise	NS
<b>Age</b>		Cadre- prof intellectuelle sup	100
18 ans et moins	NS	Profession intermédiaire	131
19-20 ans	100	Employé	137
21-22 ans	83	Ouvrier - agriculteur	149
23-25 ans	69	Sans profession	170
26 ans et moins	22	<b>Revenu mensuel des parents</b>	
		762 € et moins (5 000 F et moins)	NS
<b>Avancement dans les études</b>		763 - 1524 € (5001-10000 F)	NS
Bac+1	100	1525 - 2287 € (10 001 - 15 000 F)	NS
Bac+2	NS	2288 - 3049 € (15 001 - 20 000 F)	NS
Bac+3	NS	3050 - 4573 € (20 001 - 30 000 F)	100
Bac+4	77	Plus de 4573 € (plus de 30 000 F)	68
Bac+5	NS		
Bac+6	70	<b>Diplôme parental le plus élevé</b>	
		Fin d'études primaire	167
<b>Type d'études</b>		Niveau secondaire	128
UFR droit, sciences éco., AES	85	Diplôme post-bac	100
UFR lettres, langues, sciences humaines	100		
UFR sciences	NS	<b>Activité rémunérée en cours d'année universitaire</b>	
Santé	47	Aucune activité	100
IUT	67	Activité intégrée aux études	NS
CPGE	26	Activité en concurrence moins d'un mi-temps et/ou moins de six mois par an	NS
STS	59	Activité en concurrence plus d'un mi-temps et plus de six mois par an	NS
<b>Réussite dans l'enseignement secondaire</b>		<b>Boursier</b>	80
Bac avec mention passable	100		
Mention assez bien	NS	<b>Vit en couple</b>	43
Mention bien	54		
Mention très bien	30	<b>Taille de la ville d'études</b>	
		Paris	400
<b>Age à l'obtention du Baccalauréat</b>		RP petite couronne	401
En avance ou à l'heure	100	RP grande couronne	265
Un an de retard	114	Ville de plus de 300 000 h	100
Deux ans ou plus de retard	141	Villes entre 200 000 et 300 000 h	45
		Villes entre 100 000 et 200 000 h	68
		Villes de moins de 100 000 h	57

# Dort chez ses parents au moins deux fois par mois

<b>Sexe masculin</b>	NS	<b>Revenu mensuel des parents</b>	
		762 € et moins (5 000 F et moins)	46
<b>Age</b>		763 - 1524 € (5001-10000 F)	79
18 ans et moins	NS	1525 - 2287 € (10 001 - 15 000 F)	NS
19-20 ans	100	2288 - 3049 € (15 001 - 20 000 F)	112
21-22 ans	82	3050 - 4573 € (20 001 - 30 000 F)	100
23-25 ans	63	Plus de 4573 € (plus de 30 000 F)	123
26 ans et moins	16		
		<b>Diplôme parental le plus élevé</b>	
<b>Avancement dans les études</b>		Fin d'études primaire	NS
Bac+1	100	Niveau secondaire	84
Bac+2	114	Diplôme post-bac	100
Bac+3	122		
Bac+4	138	<b>Activité rémunérée en cours d'année universitaire</b>	
Bac+5	161	Aucune activité	100
Bac+6	NS	Activité intégrée aux études	77
		Activité en concurrence moins d'un mi-temps et/ou moins de six mois par an	86
<b>Type d'études</b>		Activité en concurrence plus d'un mi-temps et plus de six mois par an	59
UFR droit, sciences éco., AES	NS		
UFR lettres, langues, sciences humaines	100	<b>Boursier</b>	89
UFR sciences	116	<b>Vit en couple</b>	51
Santé	179		
IUT	121	<b>Taille de la ville d'études</b>	
CPGE	151	Paris	51
STS	NS	RP petite couronne	35
		RP grande couronne	47
<b>Réussite dans l'enseignement secondaire</b>		Ville de plus de 300 000 h	100
Bac avec mention passable	100	Villes entre 200 000 et 300 000 h	124
Mention assez bien	NS	Villes entre 100 000 et 200 000 h	121
Mention bien	NS	Villes de moins de 100 000 h	72
Mention très bien	70		
		<b>Types de logement</b>	
<b>Age à l'obtention du Baccalauréat</b>			
En avance ou à l'heure	100	Famille (hors parents)	277
un an de retard	NS	Résidence collective	874
deux ans ou plus de retard	NS	Location seul	100
		Location en couple	277
<b>Profession du parent de référence</b>		Location avec des amis	672
Agriculteur	182	Propriété des parents ou personnelle	330
Artisan-commerçant-chef d'entreprise	NS	Autre (au pair, en sous-location, ...)	739
Cadre- prof intellectuelle sup	100		
Profession intermédiaire	NS	<b>Distance entre le domicile des parents et le lieu d'étude</b>	
Employé	NS	Moins de 30 Km	100
Ouvrier	NS	Entre 30 et 100 Km	1158
Sans profession	62	Entre 100 et 300 Km	1412
		Plus de 300Km	56